

Connexions

Bulletin d'information de la Commission des droits de la
personne du Manitoba

Volume 2, numéro 10.

Octobre 2002

Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne Appel de candidatures

La Commission des droits de la personne du Manitoba (CDPM), la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) et l'Association d'éducation juridique communautaire (AEJC) lancent un appel de mises en candidature pour le Prix manitobain 2002 du dévouement à la cause des droits de la personne. Ce prix vise à rendre hommage à un groupe ou à une personne dont les activités auront contribué à l'avancement des droits de la personne au Manitoba.

Il s'agit cette année du troisième Prix du dévouement à la cause des droits de la personne. Les lauréats précédents de ce prix ont été Kathy Mallett et Sherri Walsh (en 2000), ainsi que Hersch Zentner (en 2001). M^{mes} Mallett et Walsh ont été choisies en raison de leur contribution importante au progrès des droits de la personne à l'intérieur du système de justice du Manitoba. M. Zentner, enseignant à la retraite, a conçu un programme de sensibilisation à l'holocauste et a parcouru la province pour parler du racisme aux étudiants et pour montrer aux enseignants des façons de sensibiliser les élèves à l'holocauste. M. Zentner est décédé le 11 juin 2002.

Le Prix sera décerné le 10 décembre 2002 à l'hôtel Sheraton pendant le déjeuner soulignant la Journée internationale des droits de la personne. Madame la juge Colleen Suche sera la conférencière invitée. La juge Suche, une ancienne arbitre des droits de la personne, a été nommée juge à la Cour du Banc de la Reine du Manitoba en juillet 2002. Au cours de sa carrière juridique, elle pratiquait principalement dans les domaines de l'arbitrage, de la médiation et des droits de la personne. Madame la juge Suche a été nommée conseil de la reine en 1990

Voir la suite à la page 2 : Prix

La Déclaration des droits de l'enfant proclamée par les Nations Unies énonce que l'enfant doit pouvoir grandir dans des conditions de liberté et de dignité et qu'il a droit à une alimentation saine, à un logement, à des soins médicaux et à une éducation gratuite dans une atmosphère d'amour et de compréhension. **La Déclaration universelle des droits de l'homme** énonce que tous les êtres humains sont égaux en droits, sans distinction aucune, y compris d'âge.

Visitez notre site Web à l'adresse
suivante : www.gov.mb.ca/hrc

THE MANITOBA
HUMAN RIGHTS
COMMISSION



LA COMMISSION DES
DROITS DE LA PERSONNE
DU MANITOBA

Les droits en question par Janet Baldwin - présidente Les droits de l'enfant

Une affiche de Santé Canada montre un biscuit aux brisures de chocolat avec un gros morceau manquant. Elle véhicule le message que pour un enfant, le goût du respect est tout aussi bon. Ce message s'applique autant aux droits légaux de l'enfant qu'à sa santé. Dans le contexte des droits légaux de l'enfant, notre préoccupation centrale est habituellement d'assurer sa protection, mais il est également important de reconnaître ses droits.

Le Code des droits de la personne interdit les actes de discrimination injustifiée fondée sur diverses caractéristiques, dont l'âge, à l'égard de circonstances liées à un emploi, à un logement ou à l'obtention de services. La Commission des droits de la personne du Manitoba accepte les plaintes invoquant un acte de discrimination présumé contre un enfant.

Les droits de l'enfant ne reçoivent pas toujours la même considération que les droits de l'adulte. Les fournisseurs de services et les entreprises commerciales règlent quelquefois des problèmes avec certains enfants ou adolescents en interdisant l'accès à leur établissement à tous les enfants ou aux enfants en groupe. Après l'adoption du règlement antitabac de la Ville de Winnipeg, certains restaurateurs ont choisi d'interdire l'accès à leur établissement aux enfants, plutôt que d'y interdire l'usage du tabac.

Les enfants font aussi face à la discrimination à l'école. Il y a quelquefois un manquement concernant la prise de toutes les mesures raisonnables pour mettre fin au harcèlement d'élèves en raison de la race, du sexe, de l'orientation sexuelle, d'un handicap, de la religion ou d'une autre caractéristique protégée. Les écoles où sont respectés les droits de l'enfant et de tous les intervenants du milieu scolaire donnent par la même occasion une leçon importante à tous sur les droits de la personne. En outre, des enquêtes ont démontré que l'intimidation se manifeste moins fréquemment dans ces écoles.

Le personnel de la Commission travaille au soutien des droits de l'enfant et des droits de l'adulte. Surveillez la sortie cet automne d'un guide des droits des jeunes, que nous avons créé en collaboration avec le Bureau du protecteur des enfants et le Bureau de l'ombudsman. Nous invitons les jeunes à visiter notre site Web interactif et à participer à notre forum de discussion. Nous les invitons également à notre 2^e Conférence annuelle des jeunes, qui aura lieu le 6 décembre à Winnipeg. Notre publication « Les droits de la personne à l'école, lignes directrices à l'intention des éducateurs, des élèves, des parents et des autres personnes travaillant dans le milieu scolaire » se trouve maintenant sur notre site Web. Par ailleurs, nous disposons d'une vidéothèque axée sur des questions de droits de la personne, et offrons un service de prêt gratuit.

Le profil d'un commissaire

Les parents de Fausto Yadao étaient convaincus que la clé d'une vie réussie est l'éducation. Ce qui n'est pas chose aisée en raison du fait qu'ils étaient pauvres, avaient six enfants à élever et habitaient un petit quartier rural des Philippines où les possibilités d'éducation étaient limitées. La plupart des collègues et des universités

se trouvant à Manille, les parents de Fausto Yadao prirent la décision de quitter leur quartier et de déménager en ville. Ils poussèrent leurs enfants à aller à l'école et à poursuivre leur éducation. « Je suis très fier de mes parents et leur suis reconnaissant d'avoir eu la vision et la prévoyance de faire en sorte que leurs enfants reçoivent une base d'éducation solide. »



Les six enfants se lancèrent dans une carrière : deux sont médecins, un est dentiste, un poursuit une carrière en soins infirmiers et un autre est technologue médical. Fausto est devenu éducateur et a immigré au Canada.

Il commence sa vie au Canada en tant que professeur de sciences à Port Dover, en Ontario. Il travaille ensuite pour le gouvernement de Terre-Neuve et Labrador en tant qu'animateur communautaire, avant de s'installer au Manitoba. En 1972, il entame une longue carrière réussie au Red River College de Winnipeg où, au cours des 27 années qui suivirent, il occupe divers postes, notamment ceux de président du programme d'éducation de base pour les adultes, de directeur du centre régional et de l'éducation à distance et de doyen des Services aux étudiants. Fausto Yadao a pris sa retraite en 1999.

Fausto dit que l'un des défis les plus satisfaisants qu'il ait assumé s'est posé en 1990, lorsqu'il a été nommé à la présidence d'un groupe de travail sur l'étude des services aux collectivités autochtones et multiculturelles (President's Task Force on Services to Aboriginal and Multicultural Communities). L'un des plus importants résultats de cette étude a été la nomination d'une personne d'origine autochtone au poste de doyen de l'Éducation des Autochtones et diversité institutionnelle. Il s'agissait de la première fois qu'une personne d'origine autochtone était nommée à un poste de cadre supérieur dans un collège important au Canada.

Depuis qu'il est à la retraite, Fausto a travaillé comme bénévole au Centre

« Perspectives des aînés » et au Musée du Manitoba. Il participe activement aux activités du Philippine-Canadian Centre of Manitoba et siège au comité pour les réfugiés de l'église paroissiale St. Charles. Il a été nommé commissaire à la Commission des droits de la personne du Manitoba en 2001.

Tout comme l'avaient fait ses parents, Fausto a encouragé ses propres enfants à approfondir leur éducation et il est très fier de leur succès professionnel. Franeli est adjointe de recherche clinique agréée à la Cangene Corporation, une société de biotechnologie dont le siège social est à Winnipeg, et Tanya est copropriétaire d'une entreprise de consultation sur la gestion environnementale à Vancouver.

Prix : suite de la page 1

Critères pour les mises en candidature

Éléments à souligner dans la description de l'activité :

- 1) précisez quelles questions liées aux droits de la personne étaient ciblées par l'activité;
- 2) décrivez le ou les groupes qui ont profité de l'activité et de quelle façon;
- 3) décrivez ce qui a été fait pour provoquer le changement, ainsi que les effets obtenus;
- 4) parlez des défis ou des obstacles surmontés;
- 5) décrivez les résultats (ce qui a été changé ou élargi);
- 6) dites comment le groupe ou la personne ont démontré leur engagement profond à la cause des droits de la personne au Manitoba;
- 7) si vous proposez la candidature d'une personne, dites comment cette personne a contribué au résultat final;
- 8) si la personne dont vous proposez la candidature a entrepris cette activité dans le cadre de fonctions rémunérées, veuillez préciser les efforts additionnels qu'elle a déployés qui justifient cette mise en candidature;
- 9) énoncez comment cette activité a contribué à l'avancement de la cause des droits de la personne au Manitoba.

L'auteur de la mise en candidature devrait décrire clairement et succinctement comment le candidat répond à chacun des critères pour ce prix. N'oubliez pas d'inclure l'adresse et le numéro de téléphone d'une personne avec qui nous pourrions prendre contact. Dans la mesure du possible, veuillez dactylographier la mise en candidature.

Admissibilité : Nous acceptons la mise en candidature de toute personne (y compris les personnes décédées) ou de tout groupe de personnes. Ne sont pas admissibles les mises en candidature de tout employé actuel ou membre de l'exécutif de l'AEJC, de la CLEA, de la CDPM et de la CCDP.

Veuillez nous faire parvenir les propositions par la poste, par télécopieur ou en main propre au plus tard à 16 heures le lundi 18 novembre.

Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne
Commission des droits de la personne du Manitoba
175, rue Hargrave, bureau 750, Winnipeg (Manitoba) R3C 3R8
Télécopieur : 945-1292

Pour plus d'information ou pour acheter des billets pour le déjeuner, appelez l'une ou l'autre des personnes suivantes :

Nicole Ritchot (CCDP) au 983-4648
Patricia Knipe (CDPM) au 945-5112